

## CAWaB : Pour une meilleure accessibilité pour tous !



C'est en 2006 que le CAWaB, le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles, vit le jour. Ce Collectif se donne pour mission la défense et la promotion de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) dans l'esprit de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Il rassemble, à ce jour, 21 associations, tant des associations représentatives de personnes à mobilité réduite que des bureaux d'experts en accessibilité.

### Défendre l'accessibilité pour tous

Défendre et promouvoir l'accessibilité pour tous et plus précisément pour les personnes à mobilité réduite : voilà la quête que s'est donné le CAWaB. Une personne à mobilité réduite, comme l'entend le CAWaB et ses membres, est une personne gênée dans ces mouvements en raison de sa taille, de son état, de son handicap temporaire ou permanent, de son âge ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Améliorer l'accessibilité pour tous implique donc de prendre des mesures pour assurer à tous l'accès aux bâtiments ouverts au public, aux lieux publics, à l'information et à la communication, aux transports, aux logements, aux élections, ...

Ces mesures, le CAWaB tente de les insuffler aux politiques, aux professionnels, aux opérateurs publics, aux administrations, aux opérateurs de transport, ... Il est devenu, au fil des ans, l'acteur incontournable pour toutes les questions liées à l'accessibilité grâce à son expertise et à la collaboration intense qui existe entre toutes ses associations membres. En effet, le CAWaB se montre toujours à l'écoute des besoins et revendications des PMR, via ses contacts réguliers et constants avec les associations représentatives de personnes handicapées.

Ses moyens d'action sont également très nombreux : le CAWaB assure un rôle de lobbying, sensibilise, crée, valide, publie et diffuse des outils de références en accessibilité, tente des actions en justice, soutient des actions locales ou encore et développe des partenariats.

### Les actions du CAWaB

Les associations membres du CAWaB agissent en collaboration sur différentes thématiques qui concernent au plus près l'accessibilité des PMR : les transports en commun wallon et bruxellois, le transport ferroviaire, les bâtiments ouverts au public, le logement, les élections, l'accessibilité numérique, l'information et la communication, la formation des futurs professionnels, le tourisme accessible, ... Le Collectif crée par ailleurs différents outils techniques, de sensibilisation ou d'information. Citons par exemple, la brochure Handistreaming (projet qui vise à prendre en compte systématiquement le handicap dans toutes les dimensions politiques régionales), un guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible, un guide-conseil pour l'accessibilité du processus électoral aux PMR, ...

La représentation des PMR est également un rôle crucial qu'assume pleinement le CAWaB : dernièrement, il a défendu les droits des PMR en termes d'accessibilité auprès des formateurs wallons et bruxellois, durant la phase de formation des gouvernements !

### CAWaB ASBL

Avenue Jules Bordet, 13  
1140 Evere (Bruxelles)  
Téléphone : 081 13 97 87  
Site web : [www.cawab.be](http://www.cawab.be)